



Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 06.05.2015
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale :	WUXAL Suspension Mg
Design Code	A15170A
AGI Code	27974
MSDS: Version/Date	1.0/ 15.01.2015

Fournisseur	Maag Profi, Syngenta Agro AG Rudolf – Maag – Strasse 5 CH-8157 Dielsdorf Suisse Téléphone siège social +41 44 855 88 11 Télécopie siège social +41 44 855 87 13
--------------------	--

Information sur le produit	Téléphone (heures de bureau) +41 44 855 88 11
----------------------------	---

Numéro d'urgence	145 ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence
-------------------------	--

Producteur	AGLUKON Spezialdünger GmbH & Co. KG Heerdter Landstrasse 199 40549 Düsseldorf Allemagne
-------------------	--

**Directive des
classification
complémentaires pour
la Suisse**

N° de l'article: 12232213 WUXAL Suspension Mg
Date d'édition: 01.04.2015 Date d'exécution: 16.01.2015 403602 CH
Version: 1.0 Date d'émission: 15.01.2015 Page 1 / 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) 12232213
Identification de la substance ou du mélange WUXAL Suspension Mg
code du produit: P22322

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Engrais

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

AGLUKON Spezialdünger GmbH & Co. KG

Heerdter Landstraße 199

40549 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (0) 211 5064 0

Télécopie: +49 (0) 211 5064 247

Service responsable de l'information:

E-mail (personne compétente) reach@aglukon.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIZ Mainz, Centre Antipoison

Allemagne

Information in English and German

Tel.: +49 (0) 6131 19240

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Eye Irrit. 2 / H319

Graves dommages et/ou irritations
oculaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 / H412

Dangereux en milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

le produit est classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE.

R52-53

Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

contient:

Non applicable.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Non applicable.

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Mentions de danger

N° de l'article: 12232213 WUXAL Suspension Mg 403602 CH
Date d'édition: 01.04.2015 Date d'exécution: 16.01.2015 Page 2 / 8
Version: 1.0 Date d'émission: 15.01.2015

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

contient:

Non applicable.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Non applicable.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description

Composants dangereux

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification	Pds % Remarque
231-793-3 7446-19-7 030-006-00-9	01-2119474684-27-XXXX sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté) Acute Tox. 4 H302 / Eye Dam. 1 H318 / Aquatic Acute 1 H400 / Aquatic Chronic 1 H410	2 < 2,5
232-089-9 10034-96-5 025-003-00-4	01-2119456624-35-XXXX sulfate de manganèse monohydraté STOT RE 2 H373 / Aquatic Chronic 2 H411	3 < 5
233-139-2 10043-35-3 005-007-00-2	01-2119486683-25-XXXX acide borique Repr. 1B H360FD	1 < 2

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N° CE n° CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification	Pds % Remarque
232-089-9 10034-96-5 025-003-00-4	01-2119456624-35-XXXX sulfate de manganèse monohydraté Xn; R48/20/22 / N; R51-53	3 < 5
231-793-3 7446-19-7 030-006-00-9	01-2119474684-27-XXXX sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté) Xn; R22 / Xi; R41 / N; R50-53	2 < 2,5
233-139-2 10043-35-3 005-007-00-2	01-2119486683-25-XXXX acide borique Repr. Cat. 2; R60-61	1 < 2

Indications diverses

Texte clair des phrases R: voir sous section 16.

Énoncé des phrases H: voir dans la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

N° de l'article: 12232213
Date d'édition: 01.04.2015
Version: 1.0

WUXAL Suspension Mg
Date d'exécution: 16.01.2015
Date d'émission: 15.01.2015

403602 CH
Page 3 / 8

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyen d'extinction**

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, Brouillard d'eau, dioxyde de carbone, Poudre

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux: oxydes nitriques, Ammoniac

5.3. **Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Protection individuelle: cf. chapitre 8.

6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

6.4. **Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Aliments pour humains et animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de

N° de l'article: 12232213
Date d'édition: 01.04.2015
Version: 1.0

WUXAL Suspension Mg
Date d'exécution: 16.01.2015
Date d'émission: 15.01.2015

403602 CH
Page 4 / 8

température de -5 °C à 40 °C. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

acide borique

Numéro d'identification UE 005-007-00-2 / N° CE 233-139-2 / n° CAS 10043-35-3

MAK, TWA: 10 mg/m3

MAK, STEL: 10 mg/m3

Indications diverses

TWA : valeur limite au poste de travail à long terme

STEL : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

8.2. Contrôle de l'exposition

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Voir paragraphe 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: p. ex. NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: Aucune donnée disponible. Temps de pénétration (durée maximale de port): Aucune donnée disponible.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés: DIN EN 374.

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État liquide
Couleur vert
Odeur caractéristique

Données de sécurité	Unité	Méthode	Remarque
Point éclair (°C):	Non applicable.	°C	
Température d'ignition en °C:	n.a.		
Limite inférieure d'explosivité:	Non applicable.	Vol-%	
Limite supérieure d'explosivité:	Non applicable.	Vol-%	
Pression de la vapeur à 20 °C:	Non applicable.	mbar	
Densité à 20 °C:	1,50	g/cm³	
Solubilité dans l'eau (g/L):	très soluble		
pH à 20 °C:	5,00		
Viscosité à 20 °C:	non déterminé		

N° de l'article: 12232213 WUXAL Suspension Mg 403602 CH
Date d'édition: 01.04.2015 Date d'exécution: 16.01.2015 Page 5 / 8
Version: 1.0 Date d'émission: 15.01.2015

Température d'ébullition/plage d'ébullition: non déterminé °C

9.2. **Autres informations**

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. **Réactivité**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.2. **Stabilité chimique**

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. **Conditions à éviter**

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

10.5. **Matières incompatibles**

alcalies (bases)

10.6. **Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux: oxydes nitriques, Ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

P22322 WUXAL Suspension Mg
par voie orale, DL50, Rat: > 2000 mg/kg
Méthode de calcul.

sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)
par voie orale, DL50, Rat: 1710 mg/kg ; évaluation Nocif en cas d'ingestion.

Effet irritant et caustique

P22322 WUXAL Suspension Mg
Yeux: évaluation Provoque une sévère irritation des yeux.
Méthode de calcul.

sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)
Yeux: évaluation Provoque des lésions oculaires graves.
Méthode: OECD 405

Sensibilisation

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune information disponible.

Evaluation résumée des propriétés CMR

N° CE n° CAS	Désignation chimique	Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE
233-139-2 10043-35-3	acide borique	Repr. Cat. 2

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2

N° de l'article: 12232213
Date d'édition: 01.04.2015
Version: 1.0

WUXAL Suspension Mg
Date d'exécution: 16.01.2015
Date d'émission: 15.01.2015

403602 CH
Page 6 / 8

et 15 pour plus de détails.

SECTION 12: Informations écologiques

appréciation générale

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

12.1. Toxicité

sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 0,56 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50, Scenedesmus quadricauda: 0,52 mg/L

sulfate de manganèse monohydraté

Toxicité pour le poisson, CL50, Tête de boule: 30,6 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 8,3 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, ErC50, Desmodesmus subspicatus.: 61 mg/L (72 h)

Long terme Écotoxicité

P22322 WUXAL Suspension Mg

Écotoxicité: évaluation Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Méthode de calcul.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

conditionnement

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

N° de l'article:	12232213	WUXAL Suspension Mg	
Date d'édition:	01.04.2015	Date d'exécution:	16.01.2015
Version:	1.0	Date d'émission:	15.01.2015
			403602 CH
			Page 7 / 8

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) Non applicable.

Marine polluant Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

REACH

SVHC/ liste des substances candidates: acide borique La liste candidate fait référence à la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) d'où sont tirées les substances à inclure dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation). La liste candidate est établie conformément à l'article 59.

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

SECTION 16: Autres informations

Teneur des phrases R et H (numéro et texte intégral):

Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1 / H318	Graves dommages et/ou irritations oculaires	Provoque des lésions oculaires graves.
Aquatic Acute 1 / H400	Dangereux en milieu aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1 / H410	Dangereux en milieu aquatique	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 2 / H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2 / H411	Dangereux en milieu aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 1B / H360FD	Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Repr.Cat.2; R60-61	Toxiques pour la reproduction Cat.2 (Repr. Cat. 2)	Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Xn; R48/20/22	Nocif	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion.
N; R51-53	Dangereux pour l'environnement	Toxique pour les organismes aquatiques. Peut

N° de l'article:	12232213	WUXAL Suspension Mg	
Date d'édition:	01.04.2015	Date d'exécution: 16.01.2015	403602 CH
Version:	1.0	Date d'émission: 15.01.2015	Page 8 / 8

Xn; R22	Nocif
Xi; R41	Irritant
N; R50-53	Dangereux pour l'environnement

entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Nocif en cas d'ingestion.
Risque de lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.